

En réponse à l'éditorial de Monsieur le Maire, introduction au bulletin municipal distribué aux Arthéziens

Au vu de l'édito de Mr le Maire distribué aux arthéziens et par respect aux électeurs qui m'ont fait confiance durant trois mandats, je me dois de rectifier quelques éléments.

Tout d'abord, un petit rappel : Monsieur le Maire a fait partie du Conseil municipal d'Arthez-de-Béarn de 2014 à 2020. Je n'ai pas souvenir de l'avoir ignoré, ni privé de toute information ou accès aux dossiers de la commune. Il était aussi invité (et assidu) à nos réunions hebdomadaires de suivi des affaires.

Il semble malheureusement que cela n'ait servi à rien.

- **Salle des sports** : Effectivement la commune n'avait pas souscrit une assurance dommage ouvrage en raison du surcoût important et de la redondance avec les autres assurances et obligations des entreprises, des architectes et des cabinets de tout ordre. Pourquoi payer deux fois pour le même risque ?

Je ne peux pas laisser dire que le dossier a été mal suivi au vu de l'énergie déployée par les employés de la commune et les élus de mon équipe présents quotidiennement sur le terrain.

Le dossier complet, procès-verbaux de réunion, courriers, avancement du dossier est accessible en Mairie et à la disposition des élus actuels et de leur curiosité.

- **Piscine** : Même topo, le Maire parle de gros travaux non financés ? Quels gros travaux ? Les seuls travaux importants ont été la rénovation et la mise aux normes de la piscine en 2004. Depuis, uniquement des travaux de mise en route annuels et de fonctionnement (machinerie, remplissage, peinture, changement sable de filtration, ...), travaux financés avec le budget de fonctionnement de la commune, et non d'investissement.

De plus, comme tous les bâtiments communaux (salle socioculturelle, église, ...), les travaux de mise en accessibilité suivent un agenda pluriannuel défini et chiffré (validé avec les instances de tutelle), approuvé par le conseil municipal (Mr Escouteloup en faisait partie) et donc facilement budgétisables.

Je laisse au Maire le plaisir de définir et de financer ces gros travaux... avec son budget d'investissement.

- **Rue Bergoué** : Le résultat des travaux obligatoires, longs, coûteux, complexes, semble ne pas convenir à Monsieur le Maire. Là aussi, nous serions, comme pour les autres points de l'édito, incompetents !

Rappel : la totalité du projet, de la conception aux travaux, nous la devons en très grande partie aux services de la CCLO qui en ont la compétence. Le président de la CCLO sera heureux d'apprendre que ses services sont incompétents. Tout comme les autres intervenants, principalement GRDF, Syndicat des 3 cantons, entreprise Rey-Betbeder, entreprise SNATP pour l'ensemble des réseaux..., et enfin le Conseil départemental pour les travaux routiers en collaboration avec la CCLO.

Les problèmes cités ont été par ailleurs actés lors de la réception du chantier et ne sont donc pas une surprise : restait effectivement à les valider et les planifier.

- Restauration scolaire : en tant que président du Sivom et signataire du marché, j'assume pleinement un marché en tout point conforme au code des marchés publics et aux recommandations de la loi EGALIM restauration collective (hygiène, grammage, diversification des goûts, pourcentages bio et producteurs locaux...). Le prestataire retenu (Ansamble) est une entreprise locale basée à Poms pour les cuisines.

Le collège avait la possibilité de présenter une offre, il ne l'a pas fait pour plusieurs raisons : pas de moyens adaptés de livraison, capacité insuffisante de fabrication de repas pour l'ensemble des élèves du SIVOM (7 écoles), fermeture pendant les vacances et donc impossibilité de livrer le centre de loisirs, exigence d'heures supplémentaires d'agent du SIVOM détaché à l'élaboration des repas...

Ce choix a eu l'approbation complète et totale de l'assemblée de l'époque (dont le maire actuel d'Arthez-de-Béarn faisait partie en tant que délégué de la commune)

Certes, un éditorial doit servir à faire un bilan, même maigre, mais aussi, et surtout, à avoir une vision et tracer un avenir. Mais n'ayant rien d'autre à dire, cette tribune permet à Monsieur le Maire et à son équipe de justifier de leurs propres absences et incompétences et ceci sur le dos de leurs prédécesseurs. Vieille ficelle toujours actuelle chez certains.

En clair, comme le dit le sage « quand on ne sait pas résoudre un problème, il faut changer de problème » et noyer le poisson.

Je ne souhaite rien à personne pour la prochaine année, uniquement bon courage à Arthez-de-Béarn pour l'année 2022 et les suivantes.

Philippe GARCIA

Maire d'Arthez-de Béarn 2001 à 2020